



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 04 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 15 septembre 2022

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
27 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 11/2021-2026 relatif à la réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante ;
- **ouï** les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 115'000.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement par un montant annuel de CHF 11'500.00 durant 10 ans par prélèvement sur le compte 9280.6 « Epuraton ».

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à **main levée 25 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 15 septembre 2022.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl